



Sapeurs-Pompiers  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance plénière du 14 juin 2024

MM. GAUDET – PRONO – DURAND - BURGEVIN – DROUET - BRICHARD – MME BELLAIS – M. BOUQUET – MMES DURY -  
FLEURY – M. MALBO – MMES LABADIE – LANSON – M. MESAS - MME RAVELEAU – M. VACHER

- En exercice : 20
- Présents : 16
- Pouvoir : 2 (M. CAMMAL à Mme FLEURY  
Mme SLIMANI à Mme RAVELEAU)
- Votants : 18

**DÉLIBÉRATION N° 2024-B13**

**OBJET** : Restitution de l'ancienne unité opérationnelle et signature de l'avenant n°2  
à la convention de mise à disposition des personnels et des biens à la  
commune de CHAMBON LA FORET

- VU** Le Code général des collectivités territoriales ;
- VU** Le Code général de la propriété des personnes publiques ;
- VU** La loi 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,  
notamment dans ses articles 14,17 ;
- VU** La délibération n° 97-A2 du Conseil d'administration du Service Départemental  
d'Incendie et de Secours en date du 30 octobre 1997 relative à l'intégration  
des Centres d'Incendie et de Secours ;
- VU** La délibération n° 98-F7 du Conseil d'administration du Service Départemental  
d'Incendie et de Secours en date du 15 octobre 1998 relative à l'intégration  
des Centres d'Incendie et de Secours ;
- VU** La convention du 20 janvier 2000 relative à la mise à disposition des personnels  
et des biens détenus par la commune de CHAMBON LA FORET au profit du  
Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret, ainsi que son  
avenant n°1 en date du 16 mars 2012 ;
- VU** La construction du CIS réceptionné en date du 20 février 2024 situé rue du  
Péage - 45340 CHAMBON LA FORET ;
- VU** Le projet d'avenant n°2 ;
- VU** Le rapport n°13 présenté par M. le Président du Conseil d'administration Service  
Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret ;

**Considérant** la mise en œuvre opérationnelle de la nouvelle caserne du CIS de  
Chambon – Nancray – Nibelle ;

**IL EST DÉCIDÉ :**      **Pour : 18**                      **Contre : 0**                      **Abstention : 0**

Suite de la délibération n° 2024-119 du 17/06/2024

- Article 1<sup>er</sup> :** D'acter la restitution de l'ancienne unité opérationnelle à la commune de Chambon la Forêt dans le cadre de la construction du nouveau CIS et d'autoriser le Président à signer toutes les pièces et actes nécessaires à cette restitution
- Article 2 :** D'autoriser le Président du Conseil d'Administration à signer l'avenant n°2 et l'inventaire à la convention de mise à disposition des biens et des personnels de la commune de Chambon la Forêt.
- Article 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- Article 4 :** Le Président du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

  
Marc GAUDET



# SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU LOIRET



# SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU LOIRET

## AVENANT N°2 A LA CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DES PERSONNELS ET DES BIENS DETENUS PAR LA COMMUNE de CHAMBON LA FORET AU PROFIT DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU LOIRET

## ÉTAT DES LIEUX – CIS CHAMBON

État des lieux d'entrée  , État des lieux de sortie

**VU** la loi 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours, notamment dans ses articles 14,17 ;

**VU** la délibération n° 97-A2 du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours en date du 30 octobre 1997 relative à l'intégration des Centres d'Incendie et de Secours ;

**VU** la délibération n° 99-C2 du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours en date du 14 octobre 1999 relative à l'intégration des Centres d'Incendie et de Secours ;

**VU** la convention du 20 janvier 2000 relative à la mise à disposition des personnels et des biens détenus par la commune de CHAMBON LA FORET au profit du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret, ainsi que son avenant n°1 en date du 16 mars 2012 ;

**VU** le regroupement des centres de première intervention de CHAMBON NANCRAY et NIBELLE ;

**Considérant** la construction du nouveau Centre d'Incendie et de Secours rue du Péage 45340 CHAMBON LA FORET, avec une réception en date du 20 février 2024 ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal de la commune de CHAMBON LA FORET en date du 21 mars 2024, afin de clôturer la mise à disposition du bâtiment sis chemin des murailles ;

**Il est convenu ce qui suit entre d'une part, la commune de CHAMBON LA FORET, et d'autre part, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret :**

**Article 1 :** Le présent avenant a pour objet la restitution, à la commune de CHAMBON LA FORET, du bâtiment sis chemin des Murailles mis à disposition au SDIS suite au regroupement opérationnel en 2012.

**Article 2 :** Il est procédé à un inventaire contradictoire d'état des lieux de sortie en annexe du présent document, il est convenu que ces biens feront l'objet d'une sortie de l'actif comptable du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret.

Fait à Semoy, le

Le Président du Conseil d'administration  
du SDIS du Loiret

Le Maire de CHAMBON LA FORET

**Marc GAUDET**

**Michel BERTHELOT**

## LOCAUX

Désignation des locaux et équipements privatifs :

Terrain et bâtiment sis chemin des Murailles

Adresse des locaux :

Chemin des Murailles 45340 Chambon la Forêt

## PARTIES

PROPRIÉTAIRE :

Mairie de Chambon, représentée par Michel BERTHELOT, Maire.

OCCUPANT :

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret

195 rue de la Gourdonnerie – 45400 SEMOY

Représenté par Adc Hugues BELLEVILLE, gestionnaire technique patrimonial SDIS45.

## RELEVÉ COMPTEUR EAU

N° COMPTEUR

## RELEVÉ COMPTEUR ELECTRIQUE

N° COMPTEUR

## REMISE DES CLES

Nombre de clés restituées ce jour :

TYPE CLE	NOMBRE	REMISE CE JOUR	DATE	COMMENTAIRE
		<input checked="" type="checkbox"/>		

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le 21/06/2024

ID : 045-284500253-20240614-2024\_B13-DE



